

Arrêt de la procédure en cours avec Thierry Legon et rétablissement du plan de réorganisation judiciaire homologué le 9 février 2021

Liège (Belgique) - **DMS Imaging (Euronext Bruxelles et Paris - BE0974289218 - DMSIM)**, division imagerie de DMS Group et spécialiste français dans le développement, la conception et la fabrication de systèmes d'imagerie, annonce aujourd'hui que la Cour d'Appel de Liège a prononcé un arrêt d'accord entre DMS Imaging et M. Thierry Legon pour mettre fin au litige en cours.

La procédure en cours est mutuellement abandonnée par les parties concernées et DMS Imaging retrouve le plein bénéfice du plan de réorganisation judiciaire homologué le 9 février 2021. Ce dernier avait été révoqué par un jugement du tribunal de l'entreprise de Liège du 8 novembre 2022 ([cf. communiqué du 6 décembre 2022](#)).

La créance de M. Thierry Legon sera payée en actions existantes DMS Imaging détenues par DMS Group, conformément aux prescriptions du plan de réorganisation judiciaire homologué.

Tous les risques concernant cette affaire, mentionnés dans le prospectus du 20 décembre 2022 relatif à l'opération d'apport de la division imagerie médicale de DMS groupe sont donc levés.

A propos de DMS Imaging

Spécialisé dans la haute technologie au service du diagnostic médical, DMS Imaging se positionne aujourd'hui comme le leader français dans le développement, la conception et la fabrication de systèmes d'imagerie dédiés à la radiologie, à l'ostéodensitométrie, la modélisation 3D et la posturologie.

DMS Imaging est coté sur le marché Euronext à Bruxelles et à Paris (ISIN : BE0974289218 - mnémo : DMSIM).

Plus d'informations sur www.dms-imaging.com

Contacts

DMS Imaging

Samuel SANCERNI • Président Directeur-général • +33 (0)4 67 50 49 00

ACTIFIN

Relations Investisseurs : Jean-Yves BARBARA • +33 (0)1 56 88 11 13 • jybarbara@actifin.fr

Relations Presse : Jennifer JULLIA • +33 (0)1 56 88 11 19 • jjullia@actifin.fr